

*Conseil d'administration, Commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique et Commission de la recherche du Conseil académique*

### COLLÈGE DES ÉTUDIANTS

#### Scrutin du mardi 27 octobre 2020 - CALENDRIER ÉLECTORAL

<p><b>Mardi</b> <b>15 septembre 2020</b></p>	<p><b>Affichage du calendrier électoral</b> <i>Ce calendrier est consultable sur le site internet de l'Université.</i> Lieux d'affichage : centres Assas, Vaugirard 1, Melun, Panthéon, Desgoffe, Vaugirard 2, Charcot, Saint-Guillaume, Guy de la Brosse.</p>
<p><b>Mardi</b> <b>6 octobre 2020</b></p>	<p><b>Affichage des listes électorales</b> <i>Ces listes sont consultables sur l'ENT – environnement numérique de travail de l'Université.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Assas</b> : Tous les étudiants inscrits à l'Université</li> <li>■ <b>Vaugirard 1</b> : Étudiants de licence 1<sup>ère</sup> année</li> <li>■ <b>Melun</b> : Étudiants inscrits au centre de Melun</li> <li>■ <b>Panthéon</b> : Étudiants de master 2 et doctorants</li> <li>■ <b>Desgoffe, Vaugirard 2, Charcot, Saint-Guillaume, Guy de la Brosse</b> : toutes les listes</li> </ul> <p><u>Les étudiants remplissant les conditions et ne figurant pas sur les listes électorales</u> pourront demander leur inscription auprès du secrétariat de leur année d'études ou, pour les instituts, auprès du service des affaires générales (centre Panthéon, escalier J, 2<sup>ème</sup> étage), 12 place du Panthéon, 75005 Paris, <b>du mardi 6 octobre au lundi 26 octobre 2020</b>, aux heures habituelles d'ouverture, et le jour du vote pendant toute la durée du scrutin. <b>Les auditeurs</b> peuvent être inscrits sur les listes électorales <b>à condition qu'ils en fassent la demande</b>. Cette demande devra être déposée ou adressée au service des affaires générales (centre Panthéon, escalier J, 2<sup>ème</sup> étage), 12 place du Panthéon, 75005 Paris, <b>au plus tard le mercredi 21 octobre 2020</b>. Elle devra être accompagnée de la photocopie de la carte d'étudiant délivrée par l'Université.</p> <p><b>Ouverture des bureaux des procurations</b> (voir tableau correspondant).</p>
<p><b>Jeudi</b> <b>8 octobre 2020</b> <b>à 17h00</b></p>	<p><b>Date limite de dépôt des professions de foi</b> (ou de réception par pli recommandé), service des affaires générales (centre Panthéon, escalier J, 2<sup>ème</sup> étage), 12 place du Panthéon, 75005 Paris. <i>Les professions de foi sont consultables sur le site internet de l'Université pendant la campagne électorale.</i></p>
<p><b>Jeudi</b> <b>15 octobre 2020</b></p>	<p><b>À 17h</b> : <b>Date limite de dépôt des listes de candidats</b> (ou de réception par pli recommandé), service des affaires générales (centre Panthéon, escalier J, 2<sup>ème</sup> étage), 12 place du Panthéon, 75005 Paris. Date limite de dépôt des noms des assesseurs.</p>
<p>2 jours ouvrés</p>	<p>Délai de réunion du comité électoral consultatif en cas de doute sur l'éligibilité d'un candidat.</p>
<p><b>Vendredi</b> <b>16 octobre 2020</b></p>	<p><b>Ouverture de la campagne électorale</b></p>
<p><b>Lundi</b> <b>26 octobre 2020</b> <b>17h</b></p>	<p><b>Date limite de retrait du formulaire pour l'établissement d'une procuration</b> <b>Affichage des listes de candidats</b> : centres Assas, Vaugirard 1, Panthéon, Melun. <i>Les candidatures sont consultables sur le site internet de l'Université.</i></p>
<p><b>Mardi</b> <b>27 octobre 2020</b></p>	<p><b>Scrutin de 9h00 à 20h00</b> (voir implantation des bureaux de vote) sauf : centre <b>Panthéon</b> (9h00 à 19h00) et centre <b>Melun</b> (9h00 à 18h00). <i>Le président proclame les résultats du scrutin dans les trois jours suivant la fin des opérations électorales. Les résultats sont ensuite affichés et mis en ligne sur le site internet de l'Université.</i></p>
<p><b>Dans les 5 jours</b> <b>suyant l'affichage</b> <b>des résultats</b></p>	<p><b>Recours possible devant la Commission de contrôle des opérations électorales (CCOE)*</b> <i>*À savoir : le délai de recours contentieux devant le tribunal administratif est de 6 jours à compter de la date de notification de la décision de la CCOE.</i></p>

## COLLÈGE DES ÉTUDIANTS

Pour être admis à voter, l'étudiant doit présenter sa **carte d'étudiant**  
(à défaut, une pièce d'identité originale comprenant une photo)

Scrutin du **mardi 27 octobre 2020**

### Implantation des bureaux de vote

Étudiants de 1<sup>ère</sup> année de licence

#### **CENTRE VAUGIRARD 1**

Salles 1 et 2 (rez-de-chaussée)

**9h00 - 20h00**

Étudiants de capacité, 2<sup>ème</sup> année de licence, 3<sup>ème</sup> année de licence et master 1,  
Instituts, IPAG, CFP (sauf master 2), IFP (sauf 1<sup>ère</sup> année de licence)

#### **CENTRE ASSAS**

Hall (mezzanine)

**9h00 - 20h00**

Étudiants de master 2 (sauf master 2 Melun et master 2 IFP), de 3<sup>ème</sup> année de  
magistère et de 3<sup>ème</sup> cycle (doctorants)

#### **CENTRE PANTHÉON**

Salle des Conseils (aile Soufflot, escalier M - 2<sup>ème</sup> étage)

**9h00 - 19h00**

Étudiants de capacité, de licence et du master 2 Droit et stratégies de la sécurité

#### **CENTRE MELUN**

Centre Fréteau de Saint Just (mezzanine)

**9h00 - 18h00**

## COLLÈGE DES ÉTUDIANTS

Scrutin du **mardi 27 octobre 2020**

### Bureaux des procurations

Date d'ouverture des bureaux des procurations	mardi <b>6 octobre 2020</b>
Date limite pour établir une procuration	lundi <b>26 octobre 2020, 17h</b>

L'étudiant qui souhaiterait voter par procuration (mandant) doit se présenter, selon son année d'études, au service administratif mentionné ci-dessous afin de retirer un formulaire numéroté. Le mandant doit présenter sa carte d'étudiant (*à défaut, une pièce d'identité originale comprenant une photo*). Il donne à son mandataire une procuration par conseil. La procuration, écrite lisiblement, doit mentionner les nom et prénom de son mandataire. Elle ne doit être ni raturée, ni surchargée. Elle est signée par le mandant (signature originale manuscrite). Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats par conseil.

#### Étudiants de 1<sup>ère</sup> année de licence

##### **CENTRE VAUGIRARD 1**

M. Jérôme DAVID

(service de scolarité, bureau 16)

#### Étudiants de capacité, 2<sup>ème</sup> année de licence, 3<sup>ème</sup> année de licence et master 1, Instituts, IPAG, CFP (sauf master 2), IFP (sauf 1<sup>ère</sup> année de licence et doctorants)

##### **CENTRE ASSAS**

Mme Vannina POGGI

(bureau Vie étudiante, bâtiment Notre-Dame-des-Champs, 2<sup>ème</sup> étage)

#### Étudiants de master 2 (sauf master 2 Melun et master 2 IFP), de 3<sup>ème</sup> année de magistère et de 3<sup>ème</sup> cycle (doctorants)

##### **CENTRE PANTHÉON**

Mme Martine BRIAND

(service des affaires générales, escalier J, 2<sup>ème</sup> étage)

#### Étudiants de capacité, de licence et du master 2 Droit et stratégies de la sécurité

##### **CENTRE MELUN**

Mme Edwige BESNARD

(centre Abélard Courtille, service de scolarité)